

(Plus tard)

AUCUN LIEN ENTRE LES MEMBRES DU F.L.Q. ET
LES RÉVOLUTIONNAIRES CUBAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Chapdelaine (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Vu les récents développements de l'enquête sur le F.L.Q. et les déclarations figurant dans certains journaux et magazine américains, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des renseignements à l'effet qu'il existe des liens étroits entre certains membres du F.L.Q. et les révolutionnaires communistes cubains?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

(Traduction)

M. l'Orateur: La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

AIR-CANADA

BASE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG—RENCONTRE
AVEC UNE DÉLÉGATION DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports si des dispositions ont été prises pour permettre à une délégation du Manitoba de conférer avec les porte-parole du gouvernement à propos du maintien à Winnipeg de la base de revision et d'entretien d'Air-Canada et, dans le cas de l'affirmative, voudrait-il nous dire quand la réunion aura lieu et quels seront les membres du cabinet qui rencontreront la délégation?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas été avisé de la question mais je puis assurer au député que des dispositions ont été prises. J'hésite à dire quand la réunion aura lieu; elle aura lieu très prochainement, le jour et la date ayant été fixés. La délégation sera reçue par le comité des transports du cabinet et la réunion aura lieu dans l'une des salles de comité de la Chambre des communes. Le ministre manitobain qui dirige la délégation en a été informé il y a quelques jours.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une autre question. Les membres de l'Assemblée législative du Manitoba seront-ils autorisés à assister à la réunion de la délégation et des porte-parole du gouvernement?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, nous serions très heureux de les accueillir.

J'espère qu'ils ne répéteront pas ce qu'ils avaient fait à une réunion antérieure à propos de la même affaire. J'espère que, cette fois-ci, nous obtiendrons des résultats plus satisfaisants que la dernière fois, que cette réunion aura une heureuse conclusion. Mais de toute façon, je tiens à dire que tous les députés qui voudraient venir seront les bienvenus, à condition toutefois qu'ils trouvent de la place dans la pièce.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, les députés ont-ils l'autorisation de continuer le débat que vient d'ouvrir le ministre des Transports?

LA DÉFENSE NATIONALE

UTILISATION DES CHAMPS D'ATTERRISSAGE PAR
LES APPAREILS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Voici ce que je lis dans un article du *Globe and Mail* de ce matin:

Les commandements de la défense aérienne de l'Aviation royale du Canada et de la Force aérienne des États-Unis ont conclu un accord permettant aux intercepteurs américains d'utiliser vingt-deux aéroports canadiens plus facilement et avec plus de sécurité.

Puis-je demander au ministre si cette affirmation est exacte et s'il s'agit de l'affaire au sujet de laquelle il a dit à la Chambre, le 22 mai, qu'il n'avait pas encore reçu de communication officielle?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai lu l'article dans le journal de ce matin au sujet d'un prétendu accord entre les commandants des commandements de la défense aérienne du Canada et des États-Unis permettant aux intercepteurs américains de se servir de vingt-deux aéroports canadiens. J'aimerais déclarer que cet article est absolument sans fondement.

Les deux commandants en question ont signé une entente en novembre 1962 mais, dans cette entente, il était uniquement question de l'application des règles régissant le trafic aérien en temps de paix lorsque les intercepteurs d'un pays survolent le territoire d'un autre ainsi que de la question des services de soutien, lorsque l'entretien de ces appareils se fait à des bases de l'autre pays. Il s'agit des envolées en temps de paix dans le cadre des exercices d'entraînement de la défense aérienne prévues dans l'accord du NORAD et il n'existe aucun rapport entre cette question et le cantonnement des escadilles américaines de la défense aérienne dont j'ai parlé le 29 mai à la Chambre.